R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE CARBONNE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

CARBONNE
ville-carbonne.fr

Délibération numéro	2023/138	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Vote par procuration		04
Date convocation	13/12/2023	
Date de publication	20/12/2023	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix-neuf décembre,
à 19 heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : M. Michel VIGNES donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD, Mme Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, Mme Laurence CANITROT donne procuration à Mme Françoise HENRY.

Absents excusés : MM. Michel VIGNES, Sandra DA SILVA, Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Laurence CANITROT, Cédric HAMMER.

Absents : Bernard BARRAU, Corinne PONS.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

Objet : Tarification du service d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des finances, fait état de la proposition de la commission des finances du 08/12/2023.

	Tarifs 2023 HT	Proposition tarifs 2024
Consommation eau (le m3)	1.40 €	1.40 €
Location compteur Ø 15 (par an)	18.10 €	Fusion avec redevance fixe
Location compteur Ø 20 (par an)	18.93 €	Fusion avec redevance fixe

Location compteur Ø 30 (par an)	33.15 €	Fusion avec redevance fixe
Location compteur Ø 40 (par an)	44.44 €	Fusion avec redevance fixe
Location compteur Ø 60 (par an)	68.20 €	Fusion avec redevance fixe
Location compteur Ø 80 (par an)	91.97 €	Fusion avec redevance fixe
Location compteur Ø 100 (par an)	106.87 €	Fusion avec redevance fixe
Redevance fixe eau (par an)	28.82 €	49.26 €
Conso eau à partir de 1001 m3)	0.82 €	Tarif supprimé
Remise compteur	52.59 €	52.59
Suppression compteur	39.15 €	39.15

La commission des finances du 8/12/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs proposés.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Valide les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables en 2024 à compter de la relève 2023.
- Précise que les fonds seront versés sur le budget du Service d'Alimentation en Eau Potable au compte 70111.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire et Président du Service de l'Eau,
Denis TURREL

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

SERVICE D'ALIMENTATION VILLE DE CARBONNE 31390 EAU POTABLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.